

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°062/2025

Objet: Convention de mise à disposition de service suite au transfert de la compétence de plein air de Saint-Satur avec la commune de Saint-Satur

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Il s'agit de la convention de mise à disposition entre la commune de Saint-Satur et la CDC liée au transfert de la compétence piscine de plein air. En effet, le personnel du service technique et du service animation sont mis à disposition de la CDC pour l'exercice de la compétence.

Le personnel technique effectue la mise en service de la piscine, l'entretien quotidien des bassins et extérieurs durant la saison, l'accueil du public pour partie pour les entrées (caisse), la mise hors service de la piscine après fermeture.

Le reste du fonctionnement est assuré en direct par la CDC (soit par des prestataires soit par des recrutements directs).

La commune de Saint-Satur refacture directement auprès de la CDC le volume horaire réellement effectué chaque saison.

L'avis du CST (comité social territorial auprès du Centre de gestion) n'est plus obligatoire pour les conventions de mise à disposition de personnel.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

La convention est jointe en annexe.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de services suite au transfert de la compétence « piscine de plein air ».

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de services suite au transfert de la compétence piscine de plein air avec la commune de Saint-Satur.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 13 /10/2025

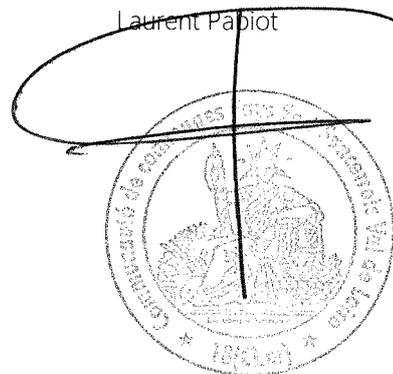
Le secrétaire de séance

Julien BARBEAU



Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°063/2025

Objet : Convention avec le CDG 18 pour l'adhésion à la prestation de calcul des allocations chômage et indemnités de licenciement

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Conformément à l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique, la prestation de calcul des allocations chômage et indemnités de licenciement constitue une mission facultative du CDG 18. Le financement de cette mission fait l'objet d'une convention conclue entre le CGD 18 et la collectivité territoriale ou l'établissement demandeur.

La complexité des règles afférentes à la gestion des demandes d'indemnisation au titre de l'assurance chômage nécessite le recrutement et la formation d'un personnel dédié et formé.

De ce fait, le CDG 18 a conventionné avec le CDG 45 pour le calcul de ces indemnités spécifiques, le CDG 45 disposant d'une équipe dédiée.

Le CDG 18 s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre d'une convention, les prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion du Loiret

- Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage,
- Etude du droit en cas de reprise, réadmission ou mise à jour du dossier après simulation,
- Etude des cumuls de l'allocation chômage et activités réduites,
- Etude réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC,
- Calcul de l'indemnité de licenciement.

La tarification pour toutes ces prestations est fixée par délibération du Conseil d'administration du CDG 18 tous les ans.

Ladite convention ne donne lieu à facturation par le CDG 18 que si la commune ou l'établissement utilise les prestations proposées.

En revanche, il est impossible de solliciter le concours de ce service facultatif pour le traitement desdits dossiers sans avoir conventionné au préalable.

La convention proposée est d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 18.

Considérant le souhait de la communauté de communes d'adhérer à la prestation de calcul des allocations chômage et indemnités de licenciement proposée par le CDG18 ;

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

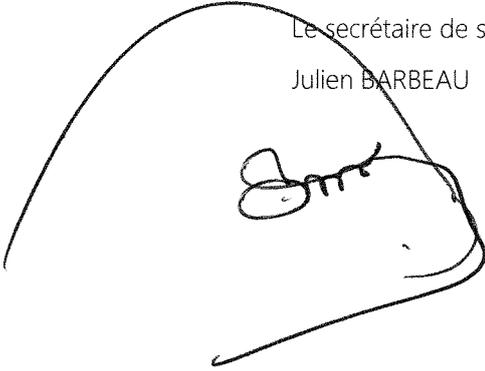
le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à la prestation de calcul des allocations chômage et indemnités de licenciement proposée par le CDG 18 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents aux conditions fixées
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget des exercices correspondants.

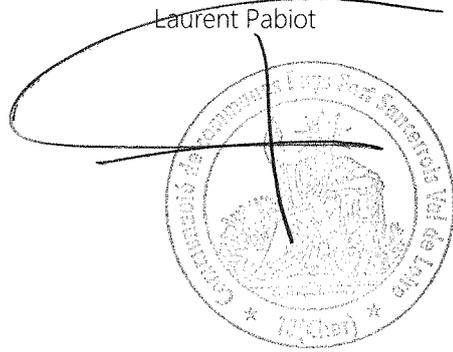
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 13 /10/2025

Le secrétaire de séance
Julien BARBEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping arch over a smaller, more detailed signature.

Le Président
Laurent Pabiot

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping arch over a smaller, more detailed signature. Below the signature is a circular official seal of the Communauté de Communes de Sancerre Val de Loire. The seal features a central emblem and the text "Communauté de Communes de Sancerre Val de Loire" and "17 (Cher)" around the perimeter.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°065/2025

Objet: Approbation du RPQS
2024 du service commun du
SPANC

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Il s'agit du rapport annuel 2024 sur le service du SPANC : le rapport est joint en annexe. Ces données doivent être validées annuellement par le conseil communautaire et précisent le nombre d'habitations, les communes desservies, le mode de gestion, les tarifs, le taux de conformité. Voici le bilan global :

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire*

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 566	1 427
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6 528	6 523
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	4 109	4 325
Taux de conformité en %	86,9	88,2

- **APPROUVE** le RPQS du service commun du SPANC pour l'exercice 2024.

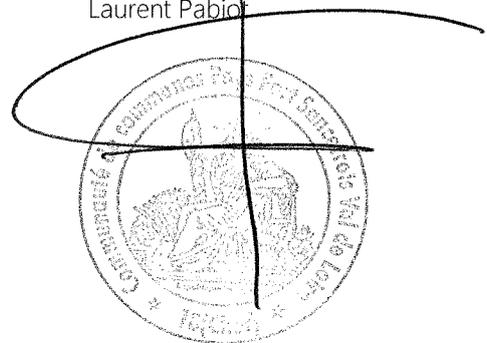
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : ~~13~~ /10/2025

Le secrétaire de séance
Julien BARBEAU



Le Président
Laurent Pabiof



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°066/2025

Objet : Lancement d'un marché à procédure adaptée pour le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs sur la communauté de communes

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Le marché de prestation de service pour le SPANC s'achève au 31/01/2026. Il est proposé de relancer un marché à procédure adaptée pour une durée d'un an portant sur les contrôles des installations en cas de vente, de réhabilitations et de neuf, et quelques contrôles de bon fonctionnement à la demande.

Le marché a une durée d'un an et pourra être renouvelé dans la limite de 4 ans. Cela permettra au futur conseil communautaire de réfléchir à l'organisation du service.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché à procédure adaptée pour le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs sur la CDC.

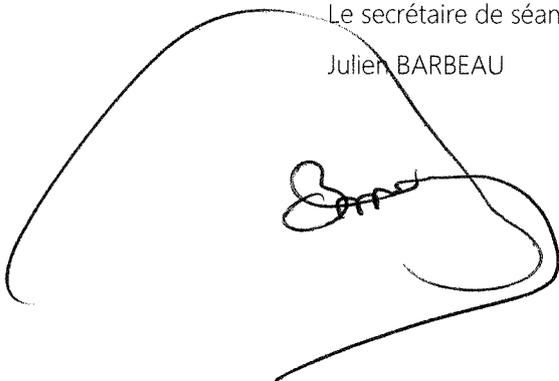
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif sur le périmètre des communes de la communauté de communes.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

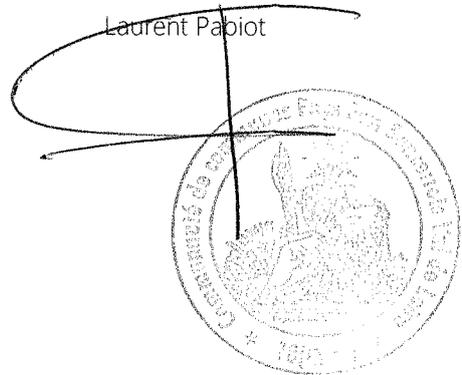
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : **13**/10/2025

Le secrétaire de séance
Julien BARBEAU



Le Président
Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°067/2025

Objet : Décision modificative n°1
sur le budget général

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Il est proposé au conseil communautaire la décision modificative n° 1 sur le budget principal suite au retour positif des financement CAF sur les projets prévus.

- Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	1328- Autres		+20 000 €
Investissement	2158- Autres installations, matériel et outillage technique	+9 500 €	
Investissement	21848- Autres matériel de bureau et mobiliers	+10 500 €	

La CAF a ainsi notifié en juillet son accord de subvention sur les projets suivants :

- Achat de matériel pour l'aménagement d'un coin calme et matériel de motricité pour l'accueil de loisirs à Saint-Satur pour un montant de 9 000€
- Achat de matériel pour l'organisation de camping et sorties à l'accueil de loisirs sur le site de Vailly sur Sauldre : 3 600 €
- Changement du sol amortissant à la crèche de Boulleret pour 7 400 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative correspondante.

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 sur le budget principal comme indiqué ci-dessus.

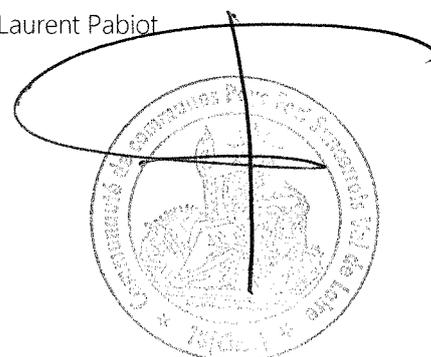
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 03 /10/2025

Le secrétaire de séance
Julien BARBEAU



Le Président
Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°068/2025

Objet : Reversement aux communes de la part CPS (compensation part salaire) de la DGF

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M.LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M.RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Depuis le budget 2024, la CDC perçoit désormais l'intégralité de la part CPS de la dotation forfaitaire des communes. Lors du vote du budget, nous n'avions pas d'informations précises sur les modalités de reversement aux communes.

Conformément à l'article R.5211-12-2 du CGCT, l'EPCI doit prendre une délibération chaque année avant le 31/12 malgré la notification par arrêté ministériel en date du 22/05/2025. Les montants sont identiques à 2024. Ainsi, conformément à l'arrêté du 22/05/2025 et aux articles L5211.32 et R5211-12-2 du CGCT, les versements de part CPS des communes sont les suivants :

Commune	Montant
ASSIGNY	3 012
BANNAY	14 408
BARLIEU	1 151
BOULLERET	30 731
BUE	6 314
CONCRESSAULT	1 256
COUARGUES	2 619
CREZANCY EN SANCERRE	7 277
DAMPIERRE EN CROT	495
FEUX	1 047
JALOGNES	1 738
JARS	10 907
LERE	14 555
MENETOU-RATEL	6 564
MENETREOL-SOUS-SANCERRE	640
LE NOYER	836
SAINT-BOUIZE	1 173
SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS	1 583
SAINT-SATUR	55 721
SANCERRE	93 709
SANTRANGES	14 617
SAVIGNY-EN-SANCERRE	22 505
SENS-BEAUJEU	3 934
SUBLIGNY	3 245
SURY-EN-VAUX	9 198
SURY-ES-BOIS	7 378
THAUVENAY	759
VAILLY SUR SAULDRE	24 608
VEAUGUES	8 663
VERDIGNY	2 075
VILLEGONON	2 270
VINON	3 593
TOTAL A REVERSER	358 581

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le reversement de la part CPS de la DGF aux communes concernées selon la répartition ci-dessus. Le reversement est effectué mensuellement.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le reversement de la part CPS de la DGF aux communes concernées selon la répartition ci-dessus
- **PRECISE** que pour l'exercice 2026 les reversements seront effectués de manière mensuelle sur la base des montants 2025 dans l'attente de la parution de l'arrêté ministériel de 2026.

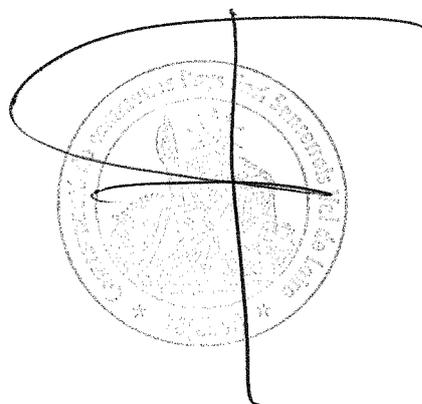
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : **13**/10/2025

Le secrétaire de séance
Julien BARBEAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président
Laurent Pabiot

The official seal of the Communauté de Communes de Sancerre. It is a circular emblem with a central figure, possibly a coat of arms, surrounded by text in French. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°069/2025

Objet : Prise en charge des frais de fonctionnement en téléphonie du centre de santé de Savigny-remboursement de frais

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Lors de l'installation du médecin salarié au cabinet médical de Savigny en Sancerre, c'est le médecin libéral déjà installé au sein du cabinet qui a pris en charge la ligne téléphonique et Internet pour le cabinet. Cela était plus simple en terme de gestion et de mise en œuvre de faire une extension de la ligne existante plutôt que la CDC doit refaire toute une ligne à part. Cela a aussi permis de mutualiser le numéro de téléphone des deux médecins. Mais c'est lui qui a pris en charge l'intégralité des dépenses de téléphonie et d'internet. Il convient donc de rembourser la moitié des frais qui concernent le médecin salarié de la CDC.

Les factures de 2023 et 2024 ont été transmises à la CDC. Afin d'effectuer le remboursement il est nécessaire de délibérer pour effectuer les démarches.

Pour 2023, le montant à reverser est de 468,13 €

Pour 2024, le montant à reverser est de 1 369,99 €

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter le remboursement des frais de téléphonie et d'Internet du cabinet médical de Savigny en Sancerre à hauteur de 50% des factures prises en charge par le médecin.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **ACCEPTÉ** le remboursement des frais de téléphonie et d'internet du centre de santé de Savigny en Sancerre auprès du Docteur assurant sa prise en charge.
- **ACCEPTÉ** que la communauté de communes prenne en charge la moitié des frais de téléphonie et d'internet sur la base des factures dûment acquittées à compter du mois d'août 2023.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2025

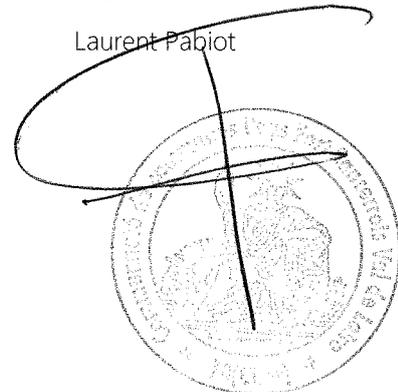
Le secrétaire de séance

Julien BARBEAU



Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°070/2025

Objet: Convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Satur pour le service animation de l'accueil de loisirs

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Il s'agit de la convention entre la commune de Saint-Satur et la CDC pour la mise à disposition du personnel du service animation de la commune pour le service accueil de loisirs. A ce titre la commune met à disposition 7 agents auprès de la CDC sur des temps différents pour les diverses périodes de l'année (mercredis, petites vacances, été).

La convention a aussi une durée de 3 ans.

L'avis du CST n'est plus obligatoire dans le cas des transferts de compétence et de mise à disposition de personnel.

Le montant de la rémunération et des charges sociales est refacturé à la CDC au prorata du temps réel de mise à disposition.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Satur pour le service animation pour l'accueil de loisirs.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Satur pour le service animation pour l'accueil de loisirs.

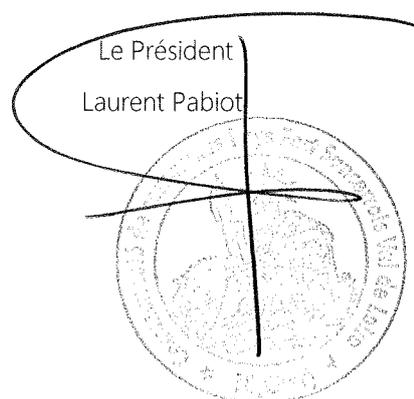
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2025

Le secrétaire de séance
Julien BARBEAU



Le Président
Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°071/2025

Objet: Tarifs pour les séjours ados pour la Toussaint 2025 et les vacances d'hiver 2026

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Il est proposé d'organiser un séjour au Futuroscope pour 15 ados de 11 à 17 ans du 22 au 24 octobre 2025 (3 jours, 2 nuits). Les jeunes seront logés dans une auberge de jeunesse à Poitiers. Le coût de fonctionnement du séjour s'élève à 2 367 €. Le reste de la semaine les jeunes seront accueillis à Vailly pour un accueil classique.

Voici la tarification globale de la semaine avec le séjour au Futuroscope pour la période du 20 au 24 octobre 2025 :

Tranche	Tarif
-400	54.46 €
401 à 700	66.46 €
701 à 1000	78.46 €
1001 à 1300	90.46 €
+1300	107.46 €
HCDC	131.46 €

Il est proposé d'organiser un séjour au ski pour 15 ados de 11 à 17 ans du 16 au 20 février 2026. Un accord de principe a été validé au conseil communautaire du 19 juin 2025. Les jeunes seront logés dans une auberge de jeunesse au Mont Dore. Les repas et les activités sont inclus dans le séjour. Le coût de fonctionnement du séjour s'élève à 8 464€. Une demande de subvention a été faite à la CAF.

Voici la tarification proposée :

Tranche	Tarif
-400	160 €
401 à 700	200 €
701 à 1000	240 €
1001 à 1300	280 €
+1300	320 €
HCDC	400 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs du séjour au Futuroscope en octobre 2025 et du séjour ski en février 2026 comme indiqué ci-dessus.

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire*

- **APPROUVE** les tarifs de l'accueil adolescent pour la semaine du 20 au 24 octobre 2025 (avec un séjour au Futuroscope) selon les modalités ci-dessous :

Tranche	Tarif
-400	54.46 €
401 à 700	66.46 €
701 à 1000	78.46 €
1001 à 1300	90.46 €
+1300	107.46 €
HCDC	131.46 €

- APPROUVE les tarifs de l'accueil adolescent pour la semaine du 16 au 20 février 2026 (avec un séjour au ski) selon les modalités ci-dessous :

Tranche	Tarif
-400	160 €
401 à 700	200 €
701 à 1000	240 €
1001 à 1300	280 €
+1300	320 €
HCDC	400 €

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2025

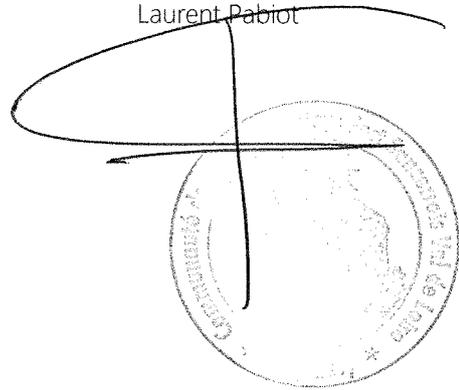
Le secrétaire de séance

Julien BARBEAU



Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Procurations : 7

Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°072/2025

Objet: Refacturation de la franchise de l'assurance auprès de l'association Troypoms suite à un sinistre sur un minibus

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M.LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M.RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

La communauté de communes met à disposition son mini-bus auprès des associations en priorité d'action sociale.

Le mini-bus a ainsi été prêté à l'association Troypoms qui a malencontreusement rayé le minibus lors de son utilisation.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assurance et les réparations sont en cours. La CDC aura à sa charge la franchise qui s'élève à 650 €. Afin de sensibiliser les utilisateurs il est proposé de refacturer à l'association une partie de la franchise. Cela serait reconduit si jamais cela se reproduisait. Pour effectuer la refacturation il convient de prendre une délibération pour émettre le titre correspondant.

Il est proposé au conseil communautaire de facturer 300 € à la crèche Troypoms en indemnisation du sinistre survenu sur le minibus communautaire.

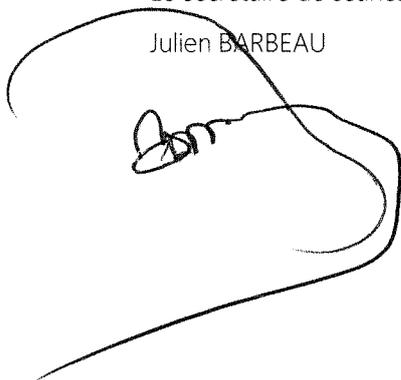
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **ACCEPTE** de facturer 300 € à l'association Troypoms en contrepartie du sinistre survenu sur le minibus communautaire.
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

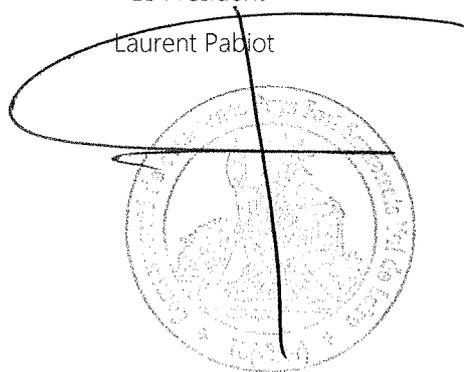
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2025

Le secrétaire de séance
Julien BARBEAU



Le Président
Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 41
Procurations : 7
Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°073/2025

Objet: Friche Two Cast Berry
FASS : Suite de l'intervention de l'EPFLi - validation de la phase travaux de sécurisation préalable et études

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

La Communauté de Communes du Pays fort Sancerrois a sollicité l'intervention de l'EPF pour l'acquisition de la friche « Two Cast Berry » par délibération du Conseil de communauté en date du 29 juin 2023.

La commune de SAINT-SATUR, commune d'implantation des biens, a donné un avis favorable à cette opération par délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2023.

Par délibération en date du 6 octobre 2023, le Conseil d'administration de l'EPF a approuvé l'acquisition desdits biens immobiliers pour le compte du bénéficiaire ainsi que les modalités et conditions du portage foncier.

La convention de portage a été signée le 3 novembre 2023, laquelle détermine les modalités du portage foncier d'une durée de 10 ans et mandate l'EPF pour la réalisation des études et travaux nécessaires notamment :

- la réalisation de divers diagnostics, et de toutes études notamment environnementales, (plan de gestion, etc.) qu'il jugerait nécessaire en vue de la mise en compatibilité des sols et des sous-sols avec l'usage projeté, et ce, en complément des études et diagnostics déjà réalisés.
- le démantèlement des cuves (purge, dégazage, neutralisation des réservoirs enterrés et excavation), des équipements techniques et/ou annexes, des réseaux enterrés, en ce compris leur évacuation et leur traitement en filière adaptée.
- le curage, au désamiantage, au déplombage et à la déconstruction des infrastructures et des superstructures, le transport, la gestion et le traitement des déchets.
- la dépollution des zones contaminées en hydrocarbures, BTEX, chromes,
- la gestion de la présence généralisée d'ETM, des crassiers selon le projet de reconversion des sous-sols, gestion des eaux souterraines ...

La propriété actuelle du site n'est pas encore totalement clarifiée. Toutefois, le dispositif envisagé reste le suivant : une procédure de bien sans maître, suivie d'une appropriation par la commune, puis d'un rachat par l'EPF pour traiter la friche. Ce point reste à éclaircir notamment auprès du liquidateur, avec l'EPF et la DDT.

L'EPF a entrepris une consultation de bureau d'études pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisée d'études et de travaux de dépollutions de sites et sols pollués et de déconstruction en vue de la réalisation de l'opération de proto-aménagement pour lequel il est mandaté.

Le groupement ESSOR DEVELOPPEMENT, EXACT ENVIRONNEMENT et EASY DEPOL a été désigné pour un montant de 49 250 € HT.

Plusieurs réunions se sont tenues dont l'une a réuni le 17 mars 2025 les représentants de la commune et de la Communauté de Communes, afin que leurs soient présentées les premières conclusions de l'AMO au sujet des travaux de sécurisation à entreprendre avant toutes études et le cout global estimatif de ces études

Il en ressort l'estimation suivante :

- travaux de mise en sécurité préalable : 50 000€ HT
- études de pollutions : 91 000 € HT
- diagnostic amiante, plomb, déchets : 34 500 € HT

Soit un total de 175 500 € HT

Le programme de travaux de sécurisation préalables et l'estimatif des coûts d'études ont un caractère prévisionnel. Les études à venir doivent permettre à l'EPF et aux collectivités partenaires (commune et communauté de communes) de disposer d'une étude de diagnostic et de faisabilité permettant d'établir un programme fonctionnel des travaux à entreprendre ainsi qu'une estimation financière et d'en déduire la faisabilité de l'opération.

L'EPF est maître d'ouvrage de ces travaux de sécurisation et de ces études dans le cadre du portage foncier initié, et, à ce titre, avance les fonds.

Il est convenu que la sécurisation de la clôture du site, déjà effectuée par la commune, se poursuivra avec apposition et maintien de panneaux d'interdiction de pénétrer.

Après acquisition par l'EPF, le coût des études et des travaux sera intégré et actualisé annuellement au capital à rembourser pour leur montant Hors Taxes. Les frais de portage sont calculés sur le capital restant dû. Le premier appel de fonds en remboursement par la communauté de communes interviendra à compter du 2ème trimestre de l'année suivant l'acquisition par l'EPF.

Il est à noter également que les subventions perçues, et dont la recherche demeure à la charge de la communauté de communes, peuvent être encaissées par l'EPF en déduction du capital porté, s'il est désigné comme étant le bénéficiaire. Une concertation est nécessaire avec l'EPF sur les questions de nature de subvention, date de dépôt, documents nécessaires, envoi de la notification des marchés de travaux...

Les subventions, si l'EPF est désigné bénéficiaire, sont encaissées immédiatement, et figurent en diminution du capital porté en année N ou N+1 en fonction de la date sortie du bilan de gestion annuel.

A ce titre, la communauté de communes a déposé un dossier de subvention auprès de la Banque des territoires le 14 octobre 2024 qui devrait permettre un financement de l'étude d'AMO pour un montant de 24 625 €.

Pour les études «Sites et Sols Pollués», il est possible de demander une subvention «Étude» auprès de l'ADEME (laquelle devait également réfléchir à une éventuelle prise en charge des travaux de sécurisation.), à déposer avant la notification à l'attributaire du marché.

D'autres financements, tels que les fonds verts seront également à solliciter par la communauté de communes en lien avec l'EPF.

Il est noté que le projet bénéficie également du fonds FRICHE de l'EPF soit une prise en charge sur fonds propres de l'Etablissement des coûts d'études et de travaux plafonnés à 150 000€ HT par opération (à la condition de réceptionner les travaux)

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu le dossier de demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays fort Sancerrois en date du 29 juin 2023,

Vu la délibération de la commune de SAINT-SATUR en date du 3 juillet 2023,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPFL Foncier Cœur de France en date du 6 octobre 2023,

Vu la convention de portage foncier signée entre les trois parties le 3 novembre 2023,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

le Conseil Communautaire

- **ACCEPTÉ** la réalisation des travaux de sécurisation et la réalisation des études à mener par l'EPF sur le site de la friche « Two Cast Berry »,
- **PREND ACTE** du montant estimatif de ces travaux préalables et études pour un montant de 175 500 € HT, selon ventilation ci-dessous :
 - Travaux de mise en sécurité préalable : 50 000€ HT
 - Etudes de pollutions : 91 000 € HT
 - Diagnostic amiante, plomb, déchets : 34 500 € HT
- **PRÉCISE** qu'à l'issue des études, le conseil de communauté sera à nouveau consulté pour la poursuite de la mission de l'EPF sur la phase travaux de déconstruction et dépollution.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : **13** /10/2025

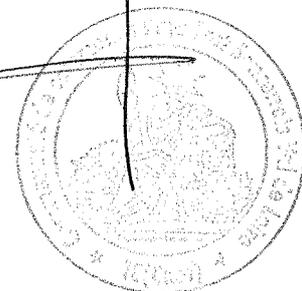
Le secrétaire de séance

Julien BARBEAU



Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 41
Procurations : 7
Votants : 48

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à Savigny en Sancerre sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 18 septembre 2025

Délibération n°074/2025

Objet : Avis sur le portage d'un projet d'acquisition par l'EPFLI d'un ancien EHPAD, situé Rue du Canal de Jonction, pour la commune de St-Satur

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, GODON Sylvain, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BILLAUT Jean-Louis

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

M.LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme LELIEVRE Corinne est remplacée par le suppléant M. GODON Sylvain

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M.RENAUD François, M. FAUROUX Laurent,

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à M. BIJOUX Sylvain

Secrétaire de séance : Julien BARBEAU

Par courrier en date du 22 juillet 2025, la commune de Saint-Satur fait part de son intention de solliciter l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition et du portage de biens immobiliers situés sur son territoire, dans le cadre du projet de reconversion du site de l'ancien EHPAD, situé Rue du Canal de Jonction et cadastré AE 32, 33 et 34.

La Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire est adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France. A ce titre, elle doit émettre un avis sur les opérations de portage foncier envisagées par ses communes membres avec l'EPFLI.

Conformément au règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI, cet avis est donné par délibération de l'organe délibérant ou par délégation de celui-ci et réputé favorable dans le délai de deux mois à compter de la saisine.

Ce projet d'initiative et de compétence communale n'a pas fait l'objet de remarques particulières au sein du Conseil Communautaire :

*Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu la qualité d'adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,
Vu le courrier de Monsieur le Maire de Saint-Satur, en date du 22 juillet 2025, sollicitant l'avis de la Communauté de communes sur l'opération de portage envisagée,
Vu les pièces transmises à l'appui de la demande d'avis,*

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- EMET un avis favorable sur l'opération de portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France des biens immobiliers nécessaires au projet de reconversion du site de l'ancien EHPAD mené par la commune de Saint-Satur.

La présente délibération sera notifiée à la commune de Saint-Satur et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 03/10/2025

Date de mise en ligne sur le site internet 13 /10/2025

Le secrétaire de séance
Julien BARBEAU



Le Président
Laurent Pabiot

